

Mise à jour le 27/03/2020

CELLULE DE CRISE COVID 19

Le mercredi 25 mars 2020

Prise en compte du renforcement des mesures de confinement

La nouvelle attestation est disponible en Mairie et au poste de police municipal.(et téléchargeable sur le site)

Communication :

Réorganisation de la page Covid-19 sur le site web de la commune

Instagram

Mettre en place un appel aux photos insolites de sa fenêtre (mais qui reste décente).

Newsletter :

Définition du contenu

Continuité de services :

Maintien de l'accueil de la Mairie du lundi au vendredi de 9h à 12H

Réserve communale :

Quelques personnes se sont identifiées pour bénéficier d'un soutien notamment portage de repas ou pour des courses.

Entretien communal :

Un nettoyage des poubelles publiques a été effectué lundi.

Sécurité publique

Le policier municipal a expressément demandé au bar de respecter les règles d'interdiction de vente. Si les faits se réitèrent la police nationale interviendra. (ou le maire prendra un arrêté de fermeture de l'établissement)

Le policier municipal effectue des contrôles à ce jour les personnes présentent les papiers. Aucune infraction n'a été constatée.

Le samedi 20 mars 2020

Etat civil/Elections :

Report de l'installation du conseil municipal prévu le 21 mars (décision du gouvernement du 19 mars au soir) : envoi d'un mail à tous les conseillers élus dimanche.

En attente de la loi d'urgence sanitaire pour le fonctionnement transitoire à venir notamment rôle et missions du Maire en place et des adjoints.

Scolaire :

Aucune nouvelle demande d'inscription.

Pour 3 enfants n'ayant pas internet, il est permis de venir retirer les cours en Mairie. La liste sera remise à l'accueil.

Mise à jour le 27/03/2020

Tranquillité publique :

Maintien de patrouille et vigilance sur le respect des règles de confinement

Réserve communale :

Un listing qui comprend les personnes de plus de 80 ans plus les personnes identifiées au plan canicule, téléassistance (environ 140 personnes) a été réalisé. Chaque référent déposer déposé dans les boites aux lettres un courrier invitant à prendre contact.

Si aucun contact n'a lieu au bout de 3 jours, le référent relancera.

Le souhait est de collecter les demandes. Madame Blanc centralisera les demandes et les présentera à la cellule de crise pour examiner les demandes.

Organisation des services :

Accueil de la Mairie sera maintenu du lundi au vendredi de 9h à 12H uniquement pour les urgences.

La fréquence de réunion de la cellule de crise est réduite. Elle sera convoquée en fonction des nouvelles directives.

Autres :

Les masques H1N1 disponibles en Mairie ont été livrés à la pharmacie qui en a grand besoin.

Le vendredi 19 mars 2020

Ecoles :

Les 2 enfants qui étaient accueillis à Semoy seront accueillis à l'école H. Wallon de Fleury les Aubrais.

Le maire confirme cette décision à la famille et aux directrices d'école

Police municipale :

Une réunion des polices municipales s'est tenue au Commissariat central ce jour à 10H.

La police municipale ne peut verbaliser les personnes circulant sans attestation. Il faut faire remonter avec discernement auprès du 17.

Il est demandé aux PMs d'assurer une vigilance accrue sur les cambriolages.

Une réunion par semaine aura lieu tous les jeudis matin à 10H au commissariat central.

Santé/prévention :

Don du sang : Maintenu

Ouverture du centre culturel du 31 mars à 14h. L'association installera.

Travaux :

DICTS et travaux sur la voie publique : les travaux sont suspendus.

Une entreprise déploie actuellement la fibre sur la commune : Monsieur le Maire vérifie les procédures auprès de SFR.

Etat Civil/administration :

Mise à jour le 27/03/2020

Mariages et parrainage le 23 ET 29 mai : Monsieur le Maire demande de prendre attache avec les familles pour leur proposer de décaler la date. Enterrements : confère texte de l'Etat en pièce jointe.

Stock de masques périmés en mairie : Monsieur le Maire prend attache avec le paramédical de la commune pour leurs proposer.

Économie :

Courriers aux commerçants :

Monsieur le Maire proposera au conseil municipal une mesure de soutien au niveau des loyers pour les locaux commerciaux dont elle est propriétaire.

Il saisira la métropole pour envisager une mesure de soutien à la reprise d'activité.

Prestataires communaux :

La cellule de crise propose de payer les prestataires sur les 15 jours de confinement décrété depuis lundi 16 mars 2020 (par mail signé du maire) : 4 prestataires TAP.

Organisation à venir de services

Gestion espace public :

Collecte Ordures Ménagères : la Métropole maintient la collecte

Deux agents Métropole effectueront un passage de ramassage sur l'espace public

Réserve communale :

Elle est activée pour des missions de prise de contact téléphonique pour identifier les besoins.

Une personne s'est manifestée en mairie. Elle sera contactée directement par la réserve communale

Le mardi 17 mars 2020

Pour les écoles :

il n'y a plus d'enfant à accueillir à partir de ce soir jusqu'à vendredi.

A partir de ce soir les agents restent chez eux.

Le Conseil Municipal d'installation est pour l'instant maintenu le 21 mars à 11H au centre culturel.

Il se réunira très certainement à huis-clos.

Arrêté fermeture des parcs et aires de jeux jusqu'au 14 avril (les ST affichent et balisent)

L'attestation de déplacement dérogatoire et obligatoire est en ligne sur le site de la commune.

Ces attestations sont également mises à disposition à l'accueil.

Les horaires de la mairie sont modifiés et sont les suivants : lundi au vendredi 9h et 12h. Mise en place d'une information du numéro d'astreinte sur la porte de la mairie et sur le site internet de la commune.

Gestion des personnes fragiles (à partir de 80 ans) :

Mise à jour le 27/03/2020

Monsieur le Maire gère la situation avec la réserve communale et les bénévoles du CCAS :
organisation du Phoning

Le portage des repas auprès des personnes inscrites est maintenu.

L'aide à l'alimentaire : distribution de bons alimentaires en remplacement de l'épicerie sociale.
Panneaux lumineux : un message pour encourager la solidarité entre voisins sera diffusé.

La boulangerie est informée que la mairie met à disposition des attestations.

Le lundi 16 mars 2020

Périscolaire/scolaire :

accueil des enfants du personnel soignant et mobilisé (pour ceux pour lesquels les conjoints ne peuvent pas garder). Pour l'instant 3 familles concernées. Les enfants seront rassemblés. Pour le temps de l'école les professeurs des écoles prennent en charge, pas de périscolaire ce matin. Sur le temps du midi, des TAP et du périscolaire soir 2 animateurs doivent être présents. Le SIRCO peut fournir les repas. Aujourd'hui le repas de secours est utilisé.

Prise en compte des mesures de confinement :

La mairie change d'horaire : 9h – 17h. Fermeture le samedi.

Tous les agents rentrent chez eux à compter de 12h le lundi 16 mars. A l'exception de :

-2 animateurs (alternance sur 15 jours), 1 agent restaurant scolaire, 1 agent d'accueil (alternance sur 15 j), DGS, Responsable administration générale, DST, un agent d'entretien, 2 agents ST pour assurer la propreté de la commune si nécessaire, 1 policier municipal

La boîte à livre sera vidée et enrubannée.

La cérémonie du 19 mars est annulée

Deux conseils municipaux : Samedi 21 mars à 11h : installation du CM (format le plus réduit possible)

Samedi 21 mars en suivant : délégation du CM au maire

Le conseil prévu le 27 mars est reporté.

Le vendredi 13 mars 2020

Composition :

Laurent Baude, Le Maire : 06 73 10 85 07

Patricia BLANC, adjointe : 06 16 02 80 89

Marc SANDRAS, DGS :

DST, Pascal Daviau 06 76 63 99 37

Resp admin gé, Léa Dequiedt

Rendez-vous de la cellule de crise : fixe 10H Bureau Maire tous les jours

Un registre numérique interne est mis en place pour retracer les actions réalisées par la mairie de Semoy.

Mise à jour le 27/03/2020

Nous attendons les directives sur le service minimum du personnel.

Fermetures de tous les ERP (sauf demandes expresses et étudiées au cas par cas, des arrêtés vont être pris. Pour centre culturel et équipements publics).

Information sur le site internet de Semoy :

création d'une page dédiée Covid 19 :

-Fermeture des équipements sportifs et du centre culturel sauf dérogation expresse du Maire du 16 mars et 14 avril.

-Fermeture de la maison des associations, de la bibliothèque et de l'école de musique (pas de cours ni collectifs ni individuels) du 16 mars et 14 avril.

La mairie reste ouverte aux horaires habituels.

Les élections municipales sont maintenues

Toutes les animations sur la ville sont annulées/reportées

Avertissement des associations par mail ou téléphone.

Convocation de la réserve communale pour éventuellement effectuer du phoning auprès des plus âgés avec l'aide du CCAS.

Pour les agents :

Après un examen individuel de chaque situation, il sera proposé aux agents concernés un aménagement de leur temps de travail avec des autorisations d'absences.

Les agents doivent autant que possible alterner avec leur conjoint la garde des enfants.